

## Appel à projets Jumelages - "Résidences d'artistes et Résidences de journalistes - 2023-2024" - Procès verbal.

Lancés en partenariat avec les DSDEN, la Région Académique et les 5 Départements normands, les appels à projets Jumelages-résidences d'artistes et Jumelages-résidences de journalistes offrent aux établissements scolaires de la maternelle à l'enseignement supérieur et aux organismes de formation la possibilité d'accueillir en résidence des artistes, des professionnels de la culture ou des médias et de l'information et d'initier des actions rayonnant sur l'année scolaire et une communauté éducative élargie.

A titre expérimental en 2023, la possibilité de demander une subvention complémentaire a été proposée aux artistes afin d'augmenter le temps de présence au sein de l'établissement et partager avec les élèves des temps consacrés à un projet de création professionnelle.

Les jurys réunis les 16,17, 25, 26, 30 mai et 1er juin 2023 pour l'examen de 172 dossiers ont rendu 129 avis favorables et 43 avis défavorables.

Concernant les bourses complémentaires, face au nombre important de demandes, le jury a privilégié les projets :

- ✓ Qui s'ouvrent selon des modalités importantes et variées aux élèves.
- ✓ Dont la thématique ou les perspectives de diffusion sont liées au milieu scolaire.
- ✓ Qui sont très fortement liés au projet EAC proposé dans le dossier de jumelage-résidence.

Les subventions indiquées dans le relevé de décisions seront versées au partenaire artistique ou à la collectivité. Les services financiers de la DRAC pourront, si besoin, demander des pièces administratives complémentaires.

Certains projets sont susceptibles de bénéficier de co-financements. Les DSDEN, la DRAAF ou les Départements prendront directement contact avec les établissements scolaires ou collectivités pour indiquer leur participation.

Votre conseiller(e) Action Culturelle se tient à disposition pour échanger sur le résultat de ce jury.

- ✓ Pour l'Eure et l'Est du Calvados contactez **Bruno Ponsonnet** à l'adresse suivante : [bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr](mailto:bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr)
- ✓ Pour la Communauté Urbaine de Caen la Mer et l'Orne, contactez **Marielle Stinès** à l'adresse suivante : [marielle.stines@culture.gouv.fr](mailto:marielle.stines@culture.gouv.fr)
- ✓ Pour la Manche et l'Ouest du Calvados, contactez **Hélène Langlois** à l'adresse suivante : [helene.langlois@culture.gouv.fr](mailto:helene.langlois@culture.gouv.fr)
- ✓ Pour la Seine-Maritime, contactez **Caroline Renault** à l'adresse suivante : [caroline.renault@culture.gouv.fr](mailto:caroline.renault@culture.gouv.fr)